



12 février 2009

Cher client,

Concerne: Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis

Vous avez certainement appris par les médias que l'Assemblée Générale des Actionnaires à Bruxelles a refusé le nouveau protocole d'accord conclu entre l'État belge, Fortis et BNP Paribas qui prévoyait une participation de BNP Paribas de 10% dans Fortis Insurance Belgium. Fortis Insurance Belgium restera dès lors à 100% détenu par le Holding Fortis, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Ce n'est que dans les prochains jours que se clarifieront les conséquences juridiques de ce désaveu du protocole d'accord pour Fortis Holding.

Nous tenons à souligner que ceci ne change rien à la forte solvabilité et à la stratégie de Fortis Insurance Belgium. En tant qu'entreprise indépendante, nous poursuivrons notre stratégie de croissance actuelle et nous continuerons à mettre à votre disposition des produits compétitifs et innovants, ainsi qu'un service de qualité.

En tant que client, rien ne change pour vous. Avec nos collaborateurs, nous mettrons tout en œuvre pour continuer à mériter votre confiance.

Sincères salutations,

Bart De Smet
CEO

Fortis Insurance Belgium

Jean-Michel Kupper
Managing Director

Employee Benefits/Health Care